

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XVIII

Québec, 16 juin 1906

No 44

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

**SOMMAIRE**

— o —

Calendrier, 689. — Les Quarante-Heures de la semaine, 689. — Apostolat de la prière, 690. — La fête de Jeanne d'Arc, 691. — Le zèle des nôtres apprécié en France, 697. — Chronique diocésaine, 698. — Une question d'actualité, 698. — L'expiation, 703. — Bibliographie, 703.

**Calendrier**

— o —

17 Dim.	b	II apr. Pent. Dim. dans l'oct. Solennité de la FETE-DIEU, <i>kyr.</i> 2 ton. II Vép., mém. du dim. seulement.
18 Lundi	b	De l'octave
19 Mardi	b	Ste Julienne de Falconieri, vierge.
20 Merc.	b	De l'octave.
21 Jeudi	b	Octave de la Fête-Dieu.
22 Vend.	b	<b>SACRE-CŒUR DE JESUS</b> , <i>dbl.</i> 1 cl.
23 Samd.	b	Vigile. S. Anselme, évêque, confesseur et docteur. (21 avril).

**Les Quarante-Heures de la semaine**

— o —

17 juin, N.-D. de Lourdes, Saint-Sauveur. — 18, Saint-Jean-Deschaillons. — 19, Saint-Camille. — 20, Saint-Denis.— 22, Sainte-Famille, I. O.

### Apostolat de la prière

— o —

Intention générale pour juin 1906 : *La communion fréquente*. Nous ne pouvons mieux le faire que de résumer le décret de la Sacrée Congrégation du Concile qui vient de paraître sur ce sujet et qui ouvre plus largement que jamais l'accès à la Table Sainte ;

1. La Communion fréquente et quotidienne est l'objet du vif désir de Notre-Seigneur et de la sainte Eglise ; aussi doit-on la permettre à tous les fidèles, quels qu'ils soient, *pourvu qu'ils soient en état de grâce et qu'ils aient une intention droite*.

2. Avoir une intention droite signifie qu'on s'approche de la Table Sainte non par routine, par vanité ou pour des motifs humains, mais pour correspondre au bon plaisir de Dieu, s'attacher plus étroitement à lui et se guérir de ses fautes au moyen de ce remède divin.

3. Il est très convenable que ceux qui communient fréquemment ou quotidiennement soient exempts de péchés véniels délibérés et de toute affection à ces péchés, mais l'absence de péché mortel, jointe au bon propos, est la seule condition indispensable. Il est d'ailleurs impossible que ceux qui communient tous les jours avec cette disposition ne soient guéris de leurs péchés véniels.

4. Cependant pour que les Sacrements produisent tous leurs effets, il faut y apporter la préparation et l'action de grâces, compatibles avec les forces et la situation de chacun.

5. Le confesseur est juge de la fréquence des communions ; mais il ne doit pas en détourner ceux qui ont l'état de grâce et l'intention droite.

6. La Communion fréquente ou même quotidienne doit souvent faire l'objet des sermons et des instructions données au peuple chrétien.

7.-8. La Communion fréquente et quotidienne doit être propagée dans les Ordres religieux, même dans ceux dont les règles n'accordaient qu'un nombre restreint de communions, ainsi que dans les séminaires et dans tous les établissements d'instruction quels qu'ils soient.

9. Défense est faite de continuer les controverses irritantes sur ce sujet.

Nous invitons tous nos Associés et spécialement tous nos Directeurs à entrer dans les vues du Saint-Père, qui attend de la Communion très fréquente le salut de l'Eglise.

Il faut en finir avec ce minimum de communion annuelle dont beaucoup de chrétiens se contentent. Tous les fidèles devraient communier au moins tous les mois ; la grande majorité, chaque dimanche, et un grand nombre, surtout ceux qui ont des loisirs, plusieurs fois par semaine ou même tous les jours.

PRIÈRE QUODITIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les fidèles, suivant le désir de Pie X, reviennent à l'usage de la communion fréquente et même quotidienne.

*Résolution apostolique* : Communier aussi souvent que notre confesseur nous le permettra.

—♦♦♦—  
**La fête de Jeanne d'Arc**

30 MAI, JOUR ANNIVERSAIRE DE SON MARTYRE

— o —

On a beaucoup parlé, il y a quelques années, de choisir comme fête nationale la fête de Jeanne d'Arc.

Il n'y a pas d'illusions possibles, ce ne sont pas les hommes du jour, si doux à l'antimilitarisme et à l'internationalisme, si durs à la religion et à l'Eglise, qui mettront notre patrie sous l'égide de la Française et de la Sainte que fut Jeanne la Pucelle ; ce ne sont pas ces hommes qui apporteront à la France cette réparation, qui, pourtant, lui est bien due.

Dans quel cerveau, en effet, a donc pu germer l'idée de nous imposer comme fête nationale ce qu'on appelle si pompeusement et si faussement *la prise de la Bastille* ? Quel titre avait à un pareil honneur cet événement ridicule et odieux, de l'aveu même d'un grand nombre de révolutionnaires ? Comment sur-

tout le peuple français, qui compte dans son passé de si glorieux exploits, a-t-il pu prendre au sérieux une pareille palinodie ?

En fait, tous le sentent, et la fête du 14 juillet, qui ne fut jamais vraiment populaire, n'est plus guère célébrée que par le monde officiel.

Ce n'est pas sans une impression de confusion, quand on se trouve à l'étranger, qu'on entend les réflexions moqueuses qui s'échangent sur l'anniversaire de la *prise de la Bastille* transformée en fête nationale de la France.

Qu'il en serait autrement, et comme l'union se ferait facile, si l'on en venait à remplacer ce triste anniversaire par la fête de Jeanne d'Arc !

La douce et vaillante Pucelle s'impose en effet au respect et à l'admiration de tous, par ses victoires et sa vaillance, par ses vertus et son martyre. Nulle plus qu'elle, d'ailleurs, n'incarna mieux la mission, la gloire, les qualités, l'histoire de la France. Et puis, n'en fut-elle pas à une heure décisive la libératrice et le salut ?

La mission de Jeanne d'Arc fut providentielle et divine. Les preuves abondent. Et, sur le bûcher de Rouen, au milieu même des flammes, on l'entendit s'écrier : « Non, mes voix ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu » !

La France, elle aussi, a reçu du Ciel une mission providentielle à laquelle elle a été fidèle pendant de longs siècles. Ce n'est pas en vain qu'on l'a appelée le soldat de Dieu et la fille aînée de l'Eglise.

Chose digne de remarque, les saintes qui apparaissaient à Jeanne, l'appelaient, elle aussi, fille de Dieu, fille de l'Eglise.

Ce fut sur les champs de bataille d'Orléans et de Patay, par des victoires prodigieuses, que se manifesta aux yeux de tous la mission providentielle de Jeanne d'Arc, comme celle de la France lui fut donnée sur le champ de bataille et au moment de la victoire miraculeuse de Tolbiac.

Les victoires inouïes que remporta la jeune guerrière, elle les attribua toujours à la toute-puissance de Dieu. Lors de l'interrogatoire de Poitiers, avant qu'on acceptât son concours, on lui posa, entre autres, cette question : « Vous dites que Dieu veut délivrer le peuple de France de ses malheurs ; si

Dieu le veut, a-t-il besoin des hommes d'armes ? » — « En nom Dieu, répondit-elle, les hommes d'armes batailleront et c'est Dieu qui leur donnera la victoire » ! Et, plus tard, quand les ennemis la soumièrent à une instruction juridique destinée à la conduire au bûcher, on lui posa un jour ces questions insidieuses qui furent pour elle l'occasion du même acte de foi. « Qui aidait plus, pour vos victoires, vous à l'étendard ou l'étendard à vous ? — La victoire, répondit la jeune fille, ne venait ni de mon étendard ni de moi-même, la victoire venait de Notre-Seigneur. — Mais, insista l'assesseur, l'espérance de remporter la victoire était-elle fondée en votre étendard ou en vous-même ? — Cette espérance, répliqua Jeanne, était fondée en Notre-Seigneur et non ailleurs ».

Comment ne pas rapprocher ces touchants actes de foi de Jeanne d'Arc de celui de nos pères intitulant l'histoire de la France « *Gesta Dei per Francos*, les grandes œuvres de Dieu opérées par les Français » ?

N'incarne-t-elle pas aussi merveilleusement en elle les qualités de la France ? sa simplicité, sa clarté, son humeur, sa franchise, sa bravoure, son impressionnabilité et sa charité ?

Quand elle vint à Vaucouleurs poussée par ses inspiratrices, un chevalier lui demanda ce qu'elle venait faire : « Je suis venue, répondit-elle, parler à Robert de Baudricourt pour qu'il veuille bien me faire conduire au roi qui ne sait rien de moi ni de mes paroles. Cependant il faut qu'avant le milieu du Carême je sois auprès du roi, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux. Personne au monde, ni roi, ni duc, ni d'autres ne peuvent recouvrer le royaume de France. Il n'y a pour lui de recours qu'en moi ».

Et comme quelqu'un s'étonnait de cette volonté de quitter sa chaumière et sa famille pour aller au milieu des hommes d'armes : « J'aimerais mieux, dit-elle les larmes aux yeux, filer auprès de ma pauvre mère, car ceci n'est pas mon état. Mais il faut que je marche et que je fasse ce qu'il plaît à mon Seigneur de m'ordonner. — Et quel est ce Seigneur ? — C'est Dieu ! » dit-elle avec fermeté.

Le chevalier vaincu lui promit de l'accompagner. « Mais quand voulez-vous partir ? demanda-t-il. — Plutôt aujourd'hui que demain, s'écria-t-elle, plutôt demain qu'après !

Même clarté, même franchise, même simplicité et même assurance à Chinon près du roi, à Poitiers près des docteurs chargés de l'examiner, sur les champs de bataille et plus tard devant ses juges iniques.

A Chinon, on voulut d'abord l'éprouver. On revêtit un courtisan des habits du roi et celui-ci se confondit parmi les simples chevaliers.

Jeanne, qui ne l'avait pourtant jamais vu, laissa de côté le faux roi et s'avançant sans hésitation vers le véritable : « Gentil Dauphin, lui dit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle et vous mande au nom du Roi des Cieux que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et serez le lieutenant du roi des Cieux qui est le vrai roi de la France. — Mais je ne suis pas le roi, objecta Charles VII pour l'éprouver. — En nom Dieu, s'écria-t-elle, c'est vous qui l'êtes et non un autre »

A Poitiers, voici comme elle s'annonce.

« Je suis une pauvre fille des champs. Une voix est venue à moi qui m'a dit que Dieu avait pitié du peuple de France et que je devais courir à son secours. Alors j'ai pleuré et la voix m'a dit d'être sans crainte et d'aller à Vaucouleurs où je trouverais un capitaine qui m'enverrait au roi, et je suis allée. »

Le Frère Séguin, qui avait un fort accent limousin, se hasarda à lui demander, pour l'embarrasser, quelle langue parlaient ses voix. « Une meilleure que la vôtre, » répondit-elle au milieu de l'hilarité générale.

En arrivant à Orléans elle dit à Dunois : « Je vous apporte le meilleur secours qu'ait jamais reçu aucune cité, aucun capitaine, c'est le secours du roi des Cieux qui a eu pitié d'Orléans ».

Un jour qu'on avait commencé une attaque sans le lui dire, prévenue par ses voix, elle saute de son lit où elle prenait un peu de repos, en s'écriant : « Le sang de nos gens coule et inonde la terre ! » et voyant son page accouru en hâte : « Sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France était répandu ! » Elle s'élança au combat sur son cheval, bride abattue. Sur la route, rencontrant des blessés, son cœur s'émeut : « Ah ! je n'ai jamais vu couler le sang français sans que mes cheveux se dressassent sur la tête ».

Au combat elle était toujours au premier rang.

Même après ses premières victoires, les capitaines défiants

et ombrageux ne l'appelaient pas à leurs conseils : « Vous avez été à votre conseil, dit-elle un jour à celui qui lui rapportait les résolutions prises, et moi j'ai été au mien. Croyez bien que le conseil de Dieu s'accomplira et que le vôtre sera mis à néant. Par mon bâton, demain je prendrai cette place et je retournerai dans la ville par-dessus les ponts ».

Le gouverneur de la ville voulut cependant l'empêcher de sortir pour aller à l'ennemi : « Vous êtes un méchant homme, lui dit-elle, et qu'il vous plaise ou non, les hommes d'armes sortiront de la ville et rien ne leur résistera » !

Cependant, les Anglais opposèrent une résistance désespérée. Jeanne fut blessée dans le combat. On l'emporta et à la vue de son sang elle se mit à pleurer. Mais quelqu'un voulant la guérir par des remèdes magiques, sa fermeté lui revient aussitôt : « J'aimerais mieux mourir, s'écrie-t-elle que de commettre un péché. La volonté de Dieu soit faite ! Si l'on sait à mon mal un remède permis, je veux bien que l'on me panse ». Aussitôt le pansement fait, elle se confesse, puis, oubliant son mal, elle saute à cheval et revient au combat. Les soldats la croyant morte faiblissaient ; « Retournez à l'assaut de par Dieu, car sans nulle faute les Anglais ne pourront résister et seront pris leurs tourelles et leurs boulevards » ! Aussitôt que son étendard put toucher le haut du rempart : « Dedans les enfants, cria-t-elle, ils sont nôtres » ! Et en effet le fort est enlevé et les Anglais éperdus s'enfuient, leur chef Glacidas avec eux.

Jeanne en tête de ses hommes l'aperçut : « Rends-toi, rends-toi, Glacidas, rends-toi au roi des Cieux ! » Mais lui s'enfuit sur le pont, qui surchargé de fuyards, se rompt, et tous sont engloutis dans les flots.

Que de traits charmants ! que de paroles frappantes on pourrait citer ! que tout cela est bien français !

Mais ce fut surtout dans les interrogatoires de son procès que toutes ses qualités françaises brillèrent d'un éclat incomparable. Il faut lire ces séries de réponses qui déjouèrent par leur franchise, leur clarté, leur à propos et leurs traits cinglants les roueries savantes, les pièges innombrables que lui tendirent pendant des mois entiers ceux qui furent ses bourreaux plutôt que ses juges.

Ils en étaient quelquefois eux-mêmes dans la stupéfaction,

et l'un d'eux ne put s'empêcher de s'écrier un jour : « La brave fille ! que n'est-elle Anglaise ! »

J'ajouterai même que dans la vie de Jeanne d'Arc on retrouve plus d'un trait de l'histoire de notre France.

La jeune fille eut ses voix célestes. La France n'a-t-elle pas entendu les siennes à Paray-le-Monial, à la Salette, à Lourdes et à Pontmain ?

Saint Michel fut le premier envoyé du Ciel auprès de Jeanne et son premier protecteur ; il est le patron de la France.

Les ennemis de la France furent les siens.

Elle connut les triomphes les plus éclatants et aussi les plus désolantes épreuves ; n'est-ce pas notre histoire ?

Dans les batailles elle était la terreur des ennemis ; après le combat elle se faisait leur sœur de charité. La France ne s'est-elle pas montrée tour à tour, à travers les âges, terrible sur les champs de bataille et bienfaisante par ses missionnaires et ses sœurs de charité ?

Jeanne était si bonne qu'on l'appelait la douce Pucelle ; c'est le nom que les chroniqueurs donnaient à notre patrie ; ils l'appelaient la douce France.

Jeanne fut aimée, fut gâtée de Dieu ; en a-t-il été autrement de la France ?

Après Dieu la France tint la première place dans le cœur de Jeanne d'Arc, depuis son enfance jusqu'à son dernier soupir.

Tout enfant, elle pleura sur les maux de la patrie, et quand l'archange saint Michel lui eut raconté *la grande pitié qui était au royaume de France* (selon son langage naïf) et la mission que Dieu lui réservait, son désir de sauver la France devint tel, qu'elle ne pouvait durer en place : « J'irai, disait-elle en face de mille résistances, j'irai dussé-je marcher sur genoux » ! et plus tard : « Quand j'aurais eu cent pères et ce. t mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie » !

Dans les interrogatoires du procès, son amour pour la France éclatait tellement à chaque instant qu'un juge ne put s'empêcher de lui dire : « Mais Dieu n'aime donc pas les Anglais » ?

— « De l'amour que Dieu a pour les Anglais je ne sais rien. Mais ce que je sais bien, c'est qu'ils seront boutés hors de la France ! » Et ils le furent, grâce à Jeanne d'Arc.

Ah ! dans le Ciel la douce Jeanne aime toujours la France,

et le seul fait que l'Eglise l'ait proclamée vénérable et se prépare à la déclarer bienheureuse et sainte, prouve que Dieu veut, dans nos malheurs, nous donner une espérance et une protection. Aussi pouvons-nous dire en employant le langage touchant de la Pucelle : « En nom Dieu, elle aime toujours et elle protège la France ».

Oh ! la belle, la superbe et réconfortante fête nationale serait pour notre chère patrie la fête de Jeanne d'Arc, lorsqu'elle sera vraiment nationale et religieuse ! Elle a eu lieu, comme chaque année, au commencement de ce mois de mai, à Orléans, à Rouen, à Paris, au milieu d'une des plus profondes angoisses qu'ait subies la France, entre les élections qui ont donné plus de forces aux sectaires, et le ballottage, qui a encore grossi leurs rangs. Ce ne sont plus les Anglais qui nous enserrant, c'est le bloc qui nous écrase ! Pourquoi ? Parce que nous ne savons plus, comme Jeanne d'Arc, prier d'abord, agir ensuite.

*Semaine religieuse de Cambrai.*

### Le zèle des nôtres apprécié en France

Nous empruntons les lignes suivantes à la *Semaine Religieuse* de Paris (26 mai dernier).

CANADA. *La croisade antialcoolique.* — La *Semaine religieuse* de Québec annonce que le Conseil municipal de Québec donne un concours très efficace à la croisade de tempérance qui se poursuit cette année dans tous les diocèses de cette province, soit en assurant très énergiquement la stricte application de la loi qui régleme le commerce des liqueurs alcooliques, soit par l'adoption qu'il a faite dernièrement du principe d'un nouveau règlement obligeant tous les propriétaires de buvettes à fermer leurs établissements à 7 heures le samedi soir.

Avec l'appui de tous les membres du clergé de la ville et de la très grande majorité, sinon l'unanimité, des citoyens les plus respectables, il est à espérer que le Conseil municipal achèvera son œuvre et adoptera prochainement une mesure destinée à produire de si excellents résultats. Il est, en effet, de toute évidence que plus on diminuera les occasions de l'abus des boissons enivrantes, moins il y aura d'excès et de désordres.

Et l'on sait bien que l'occasion du « samedi soir » est de celles qu'il est le plus urgent de faire cesser. Déjà, par la parole et par la plume, une admirable campagne a été faite en faveur du règlement projeté, et les orateurs ou écrivains qui ont collaboré à cette œuvre d'assainissement pourront se rendre le témoignage qu'ils ont travaillé pour la religion et la morale.

*L'œuvre du monument Laval.* — Le comité de l'œuvre du monument Laval a repris depuis quelque temps une activité nouvelle. Chaque semaine notamment le comité de souscription se réunit en séance. Ces jours derniers était publié la 40<sup>e</sup> liste, qui porte le montant souscrit à près de 200,000 francs. La souscription atteint aujourd'hui les trois quarts de la somme totale requise. L'on doit construire cet été même une partie du piédestal destiné à porter la statue du vénérable de Laval.

### Chronique diocésaine

— Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, M. l'abbé J.-N. Lafrance a été transféré du vicariat de Saint-Jean-Port-Joli à celui de N.-D. de Portneuf, et M. l'abbé Edouard Lavoie du poste de sous-archiviste à l'archevêché au vicariat de Saint-Jean-Port-Joli.

— M. l'abbé G. Miville, supérieur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière est arrivé d'un voyage de quelques mois en Europe entrepris dans le but d'améliorer sa santé. Il est revenu enchanté et édifié de son pèlerinage *ad limina*, et animé d'une nouvelle vigueur pour continuer dans son *Alma mater* son apostolat auprès de la jeunesse.

— M. le Directeur de la *Semaine Religieuse* revient lentement, mais sûrement à la santé. *Deo gratias!*

### Une question d'actualité

(Suite et fin.)

#### RETOUR VERS LE PASSÉ

Je dis que les courants passent, et cela me rappelle celui qui se produisit à Québec en 1870, à propos des amendements à la charte de notre cité. Alors comme aujourd'hui, l'on parla de taxer certains biens des corporations religieuses. On allait

même jusqu'à proposer de faire une évaluation du revenu annuel que pourraient rapporter les édifices, cours, jardins, etc., occupés par ces corporations, s'il étaient affectés à d'autres fins qu'à celles de l'éducation, de la bienfaisance et de la charité. Devant cette fâcheuse tendance, les bons esprits s'émurent. Un homme distingué, qui a laissé un nom estimé dans nos annales littéraires et scientifiques, M. Hubert Larue, prit la plume, et publia une brochure pleine de faits et d'arguments pour démontrer l'absurdité et l'iniquité des taxes que l'on proposait contre les corporations religieuses : " Selon moi, s'écriait-il, au lieu d'engager la municipalité à imposer de nouvelles taxes sur ces corporations religieuses, les citoyens devraient, au contraire, prier cette même municipalité de venir au secours de ces corporations catholiques et protestantes, afin de les mettre en état d'augmenter, si possible, la somme de bien qu'elles produisent déjà, tout en libérant la municipalité et le gouvernement d'une foule d'obligations onéreuses auxquelles ces dernier seraient tenus, si ces corporations religieuses n'existaient pas."

M. Larue passait ensuite en revue les différentes institutions de cette ville et donnait des chiffres très significatifs. Parlant du Séminaire de Québec et de son œuvre, l'Université Laval, il disait : " Le coût total de la construction des édifices de cette université a atteint le chiffre de \$238,787. Dans ce chiffre ne sont pas incluses les dépenses pour l'agrandissement des musées, des bibliothèques, etc. Le Séminaire a pu rencontrer ces dépenses énormes avec ses économies d'abord, et ensuite avec l'aide de prêts généreux que lui ont faits les fabriques, certaines corporations religieuses, et des prêtres dévoués. Durant l'année académique qui vient de s'écouler, le total des recettes provenant du prix de la pension des élèves, du prix des cours, etc., etc., pour le grand et le petit séminaire et pour l'Université Laval, s'est élevé au chiffre de . . . . . \$20,481. Le total des dépenses encourues pour le maintien de ces divers établissements (séminaire, université, pensionnat, etc. ), a atteint le chiffre de . . . . . 49,621

Déficit . . . . . \$29,140

" Ce déficit de \$29,140 est comblé comme suit :

---

” 1°. Revenus que le Séminaire retire des cinq mai- sons qu’il possède en cette ville.....	\$3,380.77
“ 2°. Revenus du Sault-au-Matelot.....	2,873.70
	<hr/>
	\$6,254.47

“ Balance du déficit.....\$22,885.53.

“ La balance de ce déficit est comblé avec les revenus que retire le Séminaire des propriétés qu’il possède en dehors de Québec, notamment de sa seigneurie de l’île Jésus, de la côte de Beauport, de ses fermes de Saint-Joachim, de la Canardière, de Beauport, etc. »

Le Dr Larue examinait ensuite le personnel de la maison qui était alors de trente-quatre prêtres et ecclésiastiques.

« Le salaire de ces trente-quatre prêtres et ecclésiastiques, disait-il, se repartit comme suit :

1° Agrégés : salaire \$20 chacun. Total.....	\$280.00
2° Auxiliaires : \$100 chacun. Total.....	900.00
Ecclésiastiques ; salaire de \$55 chaenn. Total.....	600.00

Total des salaires.....\$1,785.00

« C’est-à-dire que le total des salaires réunis des quatorze agrégés atteint le chiffre du salaire d’un domestique de bonne maison !

« C’est-à-dire que le chiffre total des salaires réunis des trente-quatre prêtres et ecclésiastiques qui font la besogne du Séminaire, s’élève à peu près au montant que perçoit un commis d’une bonne maison de commerce » !

Cette statistique était de nature à éclairer tous les hommes de bonne foi. Ce que le Dr Hubert Larue écrivait alors, on pourrait encore le redire aujourd’hui avec une égale vérité. Oui, nous avons au Séminaire de Québec des hommes comme Mgr Laflamme—par exemple—professeur éminent, écrivain d’un rare mérite, savant dont la réputation rayonne au-delà des limites de notre pays, et qui ne reçoit de la maison dont il a été longtemps le recteur et dont il reste l’une des illustrations, qu’une somme dérisoire de \$100 par année ! Et cette institution, à qui lui et ses collègues du professorat ecclésiastique donnent pour rien leur talent, leur zèle, la lumière de leur intelligence, elle a distribué depuis deux siècles l’ensei-

nement gratuit à vingt générations de Canadiens français. Mais elle possède d'immenses constructions — musées, bibliothèques, galeries des beaux-arts. Ah ! sans doute, il faudrait taxer tout cela, taxer le fruit du dévouement et de la munificence ecclésiastiques, pour faire prévaloir le grand principe de l'égalité devant l'impôt !

Je demande pardon à mes honorables collègues de cette involontaire digression, et je reviens à l'opuscule de M. le Dr Larue. Après le Séminaire de Québec, il parlait d'une de nos plus antiques et de nos plus glorieuses maisons d'éducation, les Ursulines de Québec. Il faisait un relevé du personnel religieux de cette institution, qui était alors de quatre-vingt-quatre.

« Le nombre total de leurs élèves, y compris les élèves de l'École Normale, ajoutait-il, est de 715. Sur ce nombre, il y a 351 pensionnaires et demi-pensionnaires, et 364 externes. Le prix de l'instruction pour les externes est de 18 sous par mois, 40 ne paient rien que 9 sous ; et 90 rien du tout. La recette provenant des élèves de la communauté—si tout était perçu—s'élèverait à ..... \$ 17,022.00  
Les dépenses de l'établissement (sans y inclure l'entretien de la vie des religieuses) est de ..... 19,562.37

Déficit ..... \$ 2,540.37

« Comme on l'a vu plus haut, les Ursulines donnent gratuitement, ou peu s'en faut, l'instruction à 364 jeunes filles de la ville. Ni le gouvernement, ni la corporation de Québec n'ont jamais donné un seul sou de rétribution aux Ursulines pour cette œuvre toute de charité ». Le déficit annuel signalé par le Dr Larue, les Ursulines le comblent par les revenus qu'elles perçoivent de différentes propriétés dont elles furent dotées jadis. Et, c'est ici le lieu d'ajouter que ces revenus suffisent à peine aux charges que ces religieuses dévouées s'imposent sans cesse. Encore actuellement, mues par un esprit de générosité et de zèle pour l'instruction publique, elles ont entrepris la construction d'une école normale à Rimouski, qui donnera à cette ville une nouvelle importance, et confèrera à sa population un bienfait inappréciable. Et c'est avant même que cette œuvre nouvelle eût commencé à fonctionner, qu'on voulait la prendre à la gorge, et la taxer dans son berceau !

## NE FAIT PAS DES INGRATS QUI VEUT

Je ne veux pas suivre le Dr Larue dans sa revue de toutes les autres institutions religieuses de Québec. Sur toute la ligne ses démonstrations étaient également probantes et concluantes. Le principe de l'exemption des taxes fut respecté. Et la charte de la cité de Champlain l'affirme aujourd'hui avec éclat dans ces textes :

« Art. 243.— Les institutions incorporées d'éducation ou de charité employées pour les fins de l'éducation ou de la charité, ainsi que toutes autres propriétés par elles occupées à loyer pour les fins susdites, ou occupées comme maisons d'école par les commissaires des écoles de la dite cité, seront exemptes de la taxe.

« Art. 245.— Les cotiseurs n'auront pas le droit non plus de cotiser ou taxer les églises, chapelles ou autres édifices destinés au culte religieux, non plus que les cimetières ».

Voilà les principes qui sont affirmés dans la charte, dans la constitution de la ville dont je suis l'un des citoyens, et je ne me défends pas d'en éprouver quelque fierté.

Messieurs, j'ai trop abusé de votre patience, et je termine. Nous allons laisser adopter la troisième lecture de ce bill, parce que nous avons eu la satisfaction d'en voir disparaître les dispositions qui nous y paraissaient surtout inacceptables. Sous sa forme actuelle, il ne pourra être invoqué comme un précédent contraire au principe de l'exemption, ni servir à pressurer les institutions religieuses, charitables et éducationnelles. Ne l'oublions pas, Messieurs, ces institutions font la force et l'honneur de notre province. Elles ont été, elles sont le plus ferme appui de notre nationalité. C'est sous les voûtes de quelques-unes d'entre elles qu'ont été forgées les armes avec lesquelles les champions de nos droits ont fait triompher notre cause aux jours de crise et de combat. Et elles sont encore notre plus solide garantie de sécurité, de stabilité traditionnelle, de grandeur et de gloire. Ah ! ne soyons pas ingrats ! Gardons-nous de ce crime moral toujours odieux, mais monstrueux surtout quand il atteint les proportions d'un crime national.

« Ne fait pas des ingrats qui veut » s'est écrié Montalembert, dans un de ses jours de souveraine éloquence, « ne fait pas des

ingrats qui veut ! Pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir accompli de grandes choses pour l'humanité. Heureux donc, heureux ceux qui font des ingrats ! Mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les apôtres et les orateurs de l'ingratitude ! »

---

### L'expiation

---

C'était au mois de novembre 1776. Tout ce que le comté de Warwick renfermait de plus notable était réuni chez lady Fanny du Burg ; on attendait le docteur Johnson, qui avait rempli l'Angleterre de ses œuvres et le monde de son nom.

Le docteur n'arrivait pas. On attend : les heures s'écoulent, la soirée s'avance et le docteur ne vient pas.

Trompés dans leur attente, les invités allaient se séparer, lorsqu'enfin on annonce . . . le docteur Johnson ! La pluie découle de ses vêtements trempés et de sa vénérable tête nue toute mouillée.

Il s'avance vers la maîtresse de la maison et lui dit : « Pardonnez-moi, Madame ; quand je vous ai promis d'être fidèle au rendez-vous, j'avais oublié que c'était le 21 novembre ». Les convives se regardent et s'étonnent. Le docteur continue : « Oui, Madame, c'était comme aujourd'hui ; il pleuvait et il neigeait : mon père me dit : « Mon enfant, je ne suis pas bien ; va au marché de Walstall, et tu vendras les livres de mon échoppe, à ma place. » Et moi, Madame, ingrat que j'étais, je refusai. Alors mon père me dit encore : « Allons, mon enfant, sois bon, car je ne suis pas bien, et nous sommes pauvres, vois-tu » ? Et moi, Madame, orgueilleux que j'étais du savoir que mon père m'avait donné, je refusai, et il y alla, mon père, il y alla et . . . il y est mort, mon père ! Il y a quarante ans de cela, Madame ; et depuis quarante ans, le 21 novembre, je vais à Lichfield, à pied, sans avoir mangé ; je me tiens quatre heures tête nue sur le Marché de Walstall, à cette place où mon père a tenu trente ans l'échoppe qui m'a nourri, et où il est mort par ma faute » !

Les convives ne se regardaient plus, mais ils pleuraient.

(*Voix de N.-D. de Chartres.*)

---

### Bibliographie

---

— LES MIRACLES HISTORIQUES DU SAINT SACREMENT par le P. Eug. Couet de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Nouvelle édition. — Un vol. in-12 de 400 pages. — Bureau des Œuvres eucharistiques, 490, Av. Mont-Royal, Montréal.

« Le titre de cet ouvrage en dit suffisamment l'objet et l'extrême intérêt. C'est une vraie somme de miracles eucharistiques. Notre Seigneur à aucun siècle ne s'est laissé sans témoignage sensible de sa présence réelle au Saint Sacrement. Tous ces miracles avaient été consignés soigneusement dans les chroniques contemporaines, et les récits s'en étaient ensuite éparpillés à travers les Histoires de l'Eglise, les sermons, les cours de théologie.

C'est une excellente idée qu'ont eue les Pères du Saint Sacrement de les grouper en un volume de format commode et de prix modique. Ils se sont d'ailleurs gardés de prendre tout de toutes mains. Ils ne nous donnent que des miracles « historiques » confirmés par des témoignages authentiques et solennels de l'époque même. Et, passée ainsi au crible de la critique, leur moisson est encore assez riche.

Nous avons dans ce petit volume plus de deux cents récits de miracles, et, par une inspiration des plus heureuses, on les a groupés suivant l'ordre même du catéchisme.

Dans un premier livre, les miracles qui se rapportent à la présence réelle ; — au livre II, les miracles qui se rapportent à la sainte Messe et à ses bienfaits ; — au livre III, la sainte Communion, le châtement des sacrilèges, le saint Viatique. — Et, pour finir, trois tables très détaillées : une table analytique, une table chronologique, et la table logique ordinaire. »

(Extrait de *l'Ami du Clergé*).

Les faits racontés dans ce livre sont groupés de manière à servir d'explication, pour ainsi dire mot à mot, aux chapitres du catéchisme qui traitent de la sainte Eucharistie.

Voici un aperçu de la table des matières :

LIVRE PREMIER : *La présence réelle*

Chap. I. Le dogme eucharistique. — Chap. II. Les ennemis du dogme eucharistique. — Chap. III. Les bienfaits de la présence réelle. — Chap. IV. Le culte dû à la présence réelle.

LIVRE DEUXIÈME : *La sainte Messe*

Chap. I. Le dogme du saint Sacrifice. — Chap. II. Le Calvaire et l'Autel. — Chap. III. Les bienfaits du saint Sacrifice. — La sainte Messe et le purgatoire.

LIVRE TROISIÈME : *La sainte Communion*

Chap. I. Le Pain des Anges. — Chap. II. Les bienfaits de la communion. — Chap. III. Les châtements de la communion indigne. — Chap. IV. Le saint Viatique.

Une *table analytique* très détaillée permet d'utiliser rapidement ce répertoire, dont l'utilité sera appréciée par les Catéchistes pour les instructions qu'ils auront à faire sur la sainte Eucharistie.